

LES CONSEILS DU CROSS

71 plaisanciers décédés ou disparus en 2015

APPRÉHENDER LES PARAMÈTRES DE NAVIGATION

● Prendre connaissance des conditions météorologiques

Les prévisions, mais aussi les observations des sémaphores indiquées par les bulletins côtiers de Météo France.

Tenir compte de la force et de la direction du vent ; mais aussi et surtout de l'état de la mer.

● En mer, rester attentif à l'évolution des éléments

Naviguer c'est en permanence être attentif à l'état de la mer, en particulier dans les secteurs présentant des hauts fonds (déferlantes).

L'état de la mer peut être sans rapport avec la force du vent.

ASSURER SA FLOTTABILITÉ INDIVIDUELLE

UN ATOUT DÉCISIF POUR ATTENDRE LES SECOURS

Il faut utiliser le gilet de sauvetage qui aujourd'hui est non seulement pensé en terme de fiabilité mais aussi en terme de facilité de port.

C'est un moyen de prévention :

LE PORT SYSTÉMATIQUE DU GILET DE SAUVETAGE EST RECOMMANDÉ

À défaut, les cas où cette sécurité est vivement recommandée sont :

- navigation en solitaire ou avec des équipiers inexpérimentés
- navigation nocturne
- navigation sur les hauts fonds, les plateaux et autres spots de pêche de loisir où les risques de lames déferlantes sont récurrents
- panne moteur rendant le navire non manœuvrant
- utilisation de l'annexe du navire

Rappels réglementaires :

Normes de conception :
norme CE ou norme SOLAS
(barre à roue),
depuis le 1er janvier 2011.

Normes de flottabilité
(1er janvier 2010)

- navigation à moins de deux milles d'un abri : 50 newtons
- navigation de deux à six milles d'un abri : 100 newtons
- navigation à plus de six milles d'un abri : 150 newtons

ÊTRE VISIBLE

● Choisir des vêtements de mer de couleur vive :



ROUGE



JAUNE



ORANGE

DE NUIT, LA RECHERCHE D'UN HOMME À LA MER NON MUNI D'UNE LUMIÈRE EST LIVRÉE AU HASARD

● S'équiper de moyens de repérage lumineux individuels étanches, et les porter de nuit ou en soirée, outre le moyen collectif de repérage d'un homme à la mer dont le navire est éventuellement doté (privilégier les feux à pile lithium)

Rappel réglementaire :

En solitaire, le port d'un moyen lumineux individuel et étanche est une obligation permanente

● Être visible c'est également ne pas s'éloigner du navire tant qu'il flotte : même déseparée ou chavirée, une coque se repère plus facilement qu'un homme à la mer, ou même un radeau de sauvetage

ÊTRE IDENTIFIABLE

FACILITER LE TRAVAIL DES CROSS

Numéro d'immatriculation du navire obligatoire dans le cockpit ou dans le poste de pilotage (arrêté ministériel du 8 avril 2009)

Le skipper ou le responsable du bord peut **communiquer** au CROSS cet élément d'identification important, **sans difficulté et très rapidement.**

Pour plus d'informations, consulter la plaquette «Les loisirs nautiques en mer» du ministère e charge de la mer
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-navigation-plaisance-et-des-loisirs-nautiques>

Coordonnées des CROSS
de la DIRM NAMO :



Canal VHF : 16 N° d'urgence : 196

→ à mettre en mémoire de votre GSM portable

CROSS CORSEN :

(de la baie du Mont Saint-Michel à la pointe de Penmarc'h)

Pointe de Corsen-29229 PLOUARZEL
cross-corsen.dosm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

CROSS ÉTEL :

(de la pointe de Penmarc'h la frontière espagnole)

Tél : 02 97 55 35 35

40 avenue Louis Bougo-56410 ÉTEL
cross-etel.dosm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr